

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Dispositif de la lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Montréal, portant promulgation des lettres apostoliques "Magni Faustique Eventus" par lesquelles Sa Sainteté Pie X, accorde la grâce d'un jubilé à l'occasion des Fêtes Constantinienues. — III Correspondance romaine. — IV Soixième centenaire de la paix accordée à l'Eglise par Constantin le Grand. — V Retraites fermées, villa La Broquerie, Boucherville (1913). — VI Au Bon-Pasteur : cérémonie de vêtiture et profession religieuses. — VII Apostolat de la prière. — VIII Aux prières. — IX Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche, 18 mai

On fait la consécration à la sainte Trinité (1);

On annonce :

La Fête-Dieu, sa solennité extérieure et sa procession; le salut chaque jour de l'octave.

Dans quelques diocèses (autres que Montréal), vendredi, samedi et dimanche, triduum eucharistique (2);

Note. — Les fidèles ne sont plus obligés d'assister à la messe, le jour de la Fête-Dieu (cette année, le jeudi, 22 mai), mais on doit les exhorter à le faire.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 18 mai

Fête de la SAINTE TRINITE, double de 1e cl.; mém. du dim.; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de saint Pierre Célestin (I vêpres), et du dim.

Note. — On n'est plus obligé d'assister à la messe, le jour de la Fête-Dieu (cette année, le jeudi, 22 mai), mais on doit s'efforcer de le faire.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 25 mai

La solennité extérieure des titulaires non privilégiés qui se ren-

(1) Indulgence plénière pour ceux qui assistent à la cérémonie de la rénovation des promesses du baptême, dans quelque église, pourvu qu'ils se confessent, communient et prient aux intentions du pape (1er juin 1906).

(2) Indulgence : 1o 7 ans et 7 quarantaines pour l'assistance à un exercice chaque jour; 2o 2 indulgences plénières : a) pour ceux qui ont assisté à un exercice, chaque jour, s'ils se confessent, communient et prient, pour le pape, b) pour ceux qui font la communion générale, le dernier jour, pourvu qu'ils prient aux intentions du pape (10 avril 1907).